

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 4

Exclus : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 28 Février deux mil vingt-quatre

Date de convocation : 22 février 2024

Date d'affichage : 22 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **28 février à 20 H 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents : PAIN Pascal, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARTEL Anne, MARCELIN Valérie, RIGOLLET Maryse, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés : Mme BOBAND Céline, Mrs HOWSE Willy, BERNARD Xavier, ROSSI Jean-Yves,

Secrétaire de séance : Mme BRICAUD Maryline

OBJET : Modification de l'autorisation de stationnement pour un commerce ambulant

N°2024-08

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 décembre 2021 la commune avait autorisé, une fois par semaine, le stationnement d'un commerce ambulant pour la « vente de pizza » au profit de M. DEGOUT Mickaël « Pizza Micke » demeurant à VILLIEU-LOYES -MOLLON, 196 rue Royale.

Il fait part de la demande de M. DEGOUT Mickaël qui souhaite modifier la fréquence et demande l'autorisation de s'installer deux fois par semaine sur la place de la fontaine de Rignieux-le-Franc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'AUTORISER** l'installation de ce commerce sur la place de la fontaine de Rignieux-le-Franc, deux fois par semaine, le mercredi soir et le samedi soir, pour un loyer de 50 € par trimestre. Cette autorisation sera reconduite tacitement jusqu'à dénonciation d'une des parties.

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20240228-delib2024-08-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **29 février 2024**

Publication le **1er mars 2024**
Le Maire



Signature of Pascal PAIN, Mayor, over the official seal of the Commune of Rignieux-le-Franc.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire

Pascal PAIN



Signature of Pascal PAIN, Mayor, over the official seal of the Commune of Rignieux-le-Franc.